



RAPPORT 2025 SUR L'ÉTAT de DROIT

Juillet 2025

LE CYCLE ANNUEL DE L'ÉTAT DE DROIT CYCLE 2024-2025, ÉTAPE PAR ÉTAPE

LA COMMISSION COMMENCE À PRÉPARER LE RAPPORT 2026 SUR L'ÉTAT DE DROIT

Juillet 2024

Adoption du cinquième rapport annuel sur l'état de droit et lancement du dialogue avec les parlements nationaux, le Parlement européen, et entre les États membres au Conseil.

À partir de l'été/de l'automne 2025

Le Conseil et le Parlement européen examinent le rapport 2025, y compris les chapitres par pays, les recommandations et les suites qui y sont données. Des discussions ont lieu au sein des parlements nationaux, avec les autorités nationales, les parties prenantes et la société civile.

Octobre – décembre 2024

Le réseau sur l'état de droit continue de fournir un canal de communication constant entre la Commission et les États membres, y compris pour l'échange de bonnes pratiques, avec la participation, en tant qu'observateurs, des quatre pays concernés par l'élargissement également couverts par le rapport sur l'état de droit. Les États membres sont consultés sur un questionnaire actualisé pour le sixième rapport sur l'état de droit et sur l'inclusion de la nouvelle dimension relative au marché unique.

8 juillet 2025

La Commission adopte le sixième rapport annuel sur l'état de droit, qui comprend 27 chapitres – un par pays –, des recommandations adressées à chaque État membre et le suivi des recommandations de 2024, ainsi que de nouveaux chapitres consacrés à quatre pays concernés par l'élargissement.

Janvier – avril 2025

La Commission reçoit les contributions écrites des gouvernements et environ 270 contributions de parties prenantes sur l'évolution de la situation de l'état de droit au niveau national et au niveau de l'UE, ainsi que des contributions en réponse au questionnaire supplémentaire sur la dimension relative au marché unique. Plus de 650 réunions ont lieu dans les 27 États membres et dans les quatre pays concernés par l'élargissement et rassemblent environ 930 autorités nationales, organismes indépendants et parties prenantes.

Juin 2025

Les pays reçoivent leur projet de chapitre les concernant afin de pouvoir apporter des mises à jour factuelles.

Avril – juin 2025

La Commission rassemble toutes les conclusions et rédige les projets de chapitres par pays.